

NE PAS AGRAPHER



Demande d'autorisation ou de modification d'autorisation pour la réalisation d'une opération archéologique

Renvoyez ce formulaire complété, signé et accompagné des annexes à l'Administration à l'adresse postale ou électronique indiquée ci-dessous. Conservez une copie pour vous.

Agence wallonne du Patrimoine
Direction de la coordination opérationnelle
Rue du Moulin de Meuse, 4
5000 Namur
Mail : coordination@awap.be

Pour toute demande de documentation, de formulaire et pour toute information relative au patrimoine : rendez-vous sur le site internet de l'AWaP ou contactez l'Administration.

<https://awap.be>



Objet	Cette demande d'autorisation doit être introduite préalablement à toutes opérations archéologiques, à l'exception des prospections.
Public	Toute personne physique ou morale qui souhaite procéder à des opérations archéologiques sur le territoire wallon.
Conditions	Toutes les conditions d'accès et la procédure sont décrites sur le site : https://awap.be
Réglementation	Article D.65 du Code wallon du Patrimoine et des dispositions exécutoires qui s'y rapportent. Les textes sont consultables sur le site : http://wallex.wallonie.be

ATTENTION, par souci de lisibilité, et afin de faciliter le traitement de votre demande, il vous est demandé d'écrire en lettres majuscules et en couleur noire.

Cadre réservé à l'Administration	N° du dossier :	Date de réception :
---	-----------------------	---------------------------

1. Coordonnées du demandeur

1.1. Identification

M. Mme Nom : Prénom :

En quelle qualité introduisez-vous cette demande ?

Une personne physique (particulier ou indépendant)

Une personne morale

Association

Ville/Commune

Université

Entreprise

Fabrique d'église

Autre :

Indiquez le nom :

Indiquez le numéro BCE (*Banque-Carrefour des Entreprises*) :

1.2. Adresse du demandeur

Rue :n° boîte.....

Code postal :Commune :

Pays :

1.3. Contact

Téléphone :

Courriel :

2. Identification des intervenants

2.1. Propriétaire du terrain

Êtes-vous propriétaire du terrain sur lequel l'opération archéologique est prévue ?

Oui

Non

Si non, indiquez les coordonnées du propriétaire :

Nom : Prénom :

Rue :n°boîte.....

Code postal :Commune :

Pays :

Téléphone :

Courriel :

2.2. Occupant du terrain

Le terrain sur lequel l'opération archéologique est prévue, est-il actuellement occupé par une autre personne que le demandeur ou le propriétaire (activité privée ou professionnelle) ?

Non

Oui

Si oui, indiquez les coordonnées de l'occupant :

Nom : Prénom :

Rue :n°boîte.....

Code postal :Commune :

Pays :

Téléphone :

Courriel :

2.3. Responsable de la gestion quotidienne du chantier archéologique

Êtes-vous le responsable de la gestion quotidienne du chantier archéologique ?

Oui

Non

Si non, indiquez les coordonnées du responsable de la gestion quotidienne :

Nom : Prénom :

Rue :n°boîte.....

Code postal :Commune :

Téléphone :

Courriel :

2.4. Responsable scientifique du chantier archéologique

Êtes-vous le responsable scientifique du chantier archéologique ?

Oui

Non

Si non, indiquez les coordonnées du responsable scientifique :

Nom : Prénom :

Rue :n°boîte.....

Code postal :Commune :

Téléphone :

Courriel :

3. Objet de la demande

3.1. Identification du terrain

Nom éventuel :

Rue :n° boîte.....

Code postal :Commune :

Indiquez les éventuelles informations permettant de préciser la demande

Par ex. : les coordonnées Lambert, coordonnées GPS, nature du bien immeuble, croquis à annexer etc......
.....
.....
.....

3.2. Classement

Le bien est-il classé (en tout ou en partie) ?

 Non Oui

3.3. Parcelles cadastrales

Si vous possédez les informations cadastrales, veuillez compléter le tableau ci-dessous.

Vous pouvez trouver les informations sur le Géoportail de la Wallonie : WalOnMap.

	Commune	Division	Section	N° et exposant	Propriétaire
Parcelle 1					
Parcelle 2					
Parcelle 3					
Parcelle 4					
Parcelle 5					

3.4. Antécédent de la demande

Une autorisation pour la réalisation d'opération archéologique a-t-elle déjà été octroyée au demandeur pour le même bien ?

Non

Oui

→ Si oui, indiquez la date et les références de l'autorisation octroyée précédemment :

Date :

Références :

→ Si oui, souhaitez-vous demander une modification de l'autorisation octroyée

précédemment ? Non Oui

3.5. Description des opérations archéologiques prévues

Lorsque la demande porte sur une modification d'une autorisation précédemment octroyée, justifiez et motivez l'introduction de la demande de modification.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3.6. Démonstration de l'intérêt scientifique de l'opération archéologique

Ne pas compléter en cas de demande de modification d'une autorisation octroyée précédemment.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3.7. Présentation des compétences des responsables

Ne pas compléter en cas de demande de modification d'une autorisation octroyée précédemment.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

3.8. Présentation des moyens humains et des moyens techniques prévus pour l'opération archéologique

Ne pas compléter en cas de demande de modification d'une autorisation octroyée précédemment.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

3.9. Description des modalités d'organisation du chantier

Ne pas compléter en cas de demande de modification d'une autorisation octroyée précédemment.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

3.10. Description des mesures de sécurité du chantier

Ne pas compléter en cas de demande de modification d'une autorisation octroyée précédemment.
Décrivez les mesures de sécurité qui sont prévues et mentionnez si un plan de sécurité et de santé est prévu.

.....

.....

.....

4. Annexes obligatoires à joindre à votre demande

Les annexes ci-après sont à joindre obligatoirement au formulaire et n'exemptent pas le demandeur de compléter celui-ci. Veuillez nous envoyer le formulaire de demande et ses annexes dans un même pli.

Pour tous les demandeurs

- un plan à l'échelle 1/10.000^{ème} où figurent :
 - la localisation de l'opération archéologique prévue ;
 - les parcelles cadastrales pour lesquelles l'autorisation est demandée ;
- une convention écrite entre le propriétaire du terrain, le demandeur et les fouilleurs relative au dépôt et à la dévolution du droit de propriété sur les biens archéologiques qui seront découverts à l'occasion de l'opération archéologique prévues ;

Lorsque le demandeur n'est pas le propriétaire du terrain

- un accord écrit du propriétaire et de l'occupant du terrain sur :
 - la réalisation des opérations archéologiques ;
 - la remise en état du terrain ;

Lorsque la demande porte sur une modification d'une autorisation

- un rapport sur les éléments suivants :
 - l'état d'avancement de l'opération archéologique et des recherches ;
 - les résultats obtenus.

Vous pouvez joindre tout autre document que vous jugerez utile ou pertinent pour la demande.

5. Déclaration sur l'honneur

- M. Nom : Prénom :
- Mme

- déclare avoir pris connaissance des conditions d'octroi d'une autorisation relative à une opération archéologique ;
- déclare sur l'honneur que les renseignements mentionnés dans le présent formulaire et ses annexes sont exacts et complets ;
- s'engage à établir des rapports périodiques sur l'état de l'opération archéologique et un rapport final dans les délais déterminés dans l'autorisation à délivrer ;
- s'engage à rassembler les biens archéologiques découverts et la documentation qui y est associée dans un dépôt agréé par l'Agence wallonne du Patrimoine et à les rendre accessibles aux chercheurs.

Date : Signature :

6. Protection de la vie privée

L'exigence de fourniture de données à caractère personnel est nécessaire pour la mise en œuvre de dispositions décrétales (article D.65 et suivants du Code wallon du Patrimoine).

Conformément à la réglementation en matière de protection des données et au Code wallon du Patrimoine, les informations personnelles communiquées ne seront utilisées par l'AWaP qu'en vue d'assurer le suivi de votre dossier.

Ces données ne seront communiquées qu'aux personnes, autorités, instances, commissions et services prévus dans le Code wallon du Patrimoine, en particulièrement son article R.65-2.

L'AWaP peut également communiquer vos données personnelles à des tiers si la loi l'y oblige ou si l'AWaP estime de bonne foi qu'une telle divulgation est raisonnablement nécessaire pour se conformer à une procédure légale ou pour les besoins d'une procédure infractionnelle ou judiciaire.

Ces données ne seront ni vendues ni utilisées à des fins de marketing.

Elles seront conservées et archivées par l'AWaP pendant une période de 10 ans à compter de la date de fin de l'opération archéologique

Vous pouvez rectifier gratuitement vos données ou en limiter le traitement auprès de l'Inspecteur général de l'AWaP.

Sur demande via un [formulaire](#) disponible sur l'ABC des démarches du Portail de la Wallonie, vous pouvez gratuitement avoir accès à vos données ou obtenir de l'information sur un traitement qui vous concerne. Le Délégué à la protection des données du Service public de Wallonie en assurera le suivi.

Pour plus d'informations sur la protection des données à caractère personnel au SPW, rendez-vous sur l'[ABC des démarches du Portail de la Wallonie](#).

7. Voies de recours et de plaintes

Au terme de la procédure, si vous contestez la décision, vous pouvez :

→ **Introduire un recours interne à l'administration**

Adressez-vous à l'Administration concernée pour lui exposer les motifs de votre insatisfaction ou exercez le recours administratif spécifique si celui-ci est prévu dans la procédure.

Durant ou après la procédure, si vous n'êtes pas satisfait de la qualité du service, vous pouvez :

→ **Adresser une plainte au SPW**

Les formulaires sont disponibles:

- soit sur le site internet <http://awap.be/introduire-une-plainte/>
- soit sur le portail de la Wallonie www.wallonie.be/introduire-une-plainte-spw

→ **Adresser une réclamation auprès du Médiateur**

Si au terme de vos démarches préalables au sein de l'Administration, vous demeurez insatisfait, il vous est possible d'adresser une réclamation auprès du Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les formulaires sont disponibles:

- sur le site internet <http://www.le-mediateur.be>
- par téléphone au numéro gratuit : **0800 19 199**
- par courrier postal : Rue Lucien Namèche, 54 à 5000 Namur

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 25 avril 2024 relatif à la mise en œuvre du Code wallon du Patrimoine.

La Ministre en charge du Patrimoine,

Valérie DE BUE